

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 3480-2025-1

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 5 mai 2025, le projet de règlement 3480-2025-1 modifiant le Règlement 3419-2023 relatif à l'amélioration de l'offre en logement abordable, social ou familial concernant la répartition des logements abordables dans le cadre de la réalisation d'un projet d'ensemble.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Article	Objet	Zones existantes concernées
1	<p>Prévoir la répartition des logements abordables exigés dans le cadre de la réalisation d'un projet d'ensemble comprenant des usages résidentiels suivant les trois méthodes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• instaurer le nombre minimal de logements abordables calculé par bâtiment individuellement;• planifier l'ensemble des logements abordables en les regroupant dans les premiers bâtiments réalisés;• établir des paramètres où la répartition des logements abordables est autorisée par phase du projet d'ensemble.	Toutes les zones du territoire

Ce projet de règlement concerne toutes les zones du territoire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 13 mai 2025 à 19 h**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Si vous avez des questions concernant ce projet, vous pouvez également nous faire parvenir, au cours de l'assemblée publique de consultation, vos questions via Facebook.

Ce projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans de la zone concernée et des zones contigües, le cas échéant, peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 6 mai 2025

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière